— A Barcelone, trois bombes qui avaient été placées dans les rues entourant une usine de production électrique, ont fait explosion au cours de la nuit. Les dégâts sont importants.

— A Bilbao, la crise du fret s'accentue, les vapeurs sont immobilisés.

— Le « Télégramme de Toulouse » signale la présence de M. Malvy à Souillac.

— La Chambre des appels correctionnels a confirmé le jugement de première instance prononcé par la 12e Chambre correctionnelle, pour abus de confiance, condamnant Landru à 4 ans de prison et 1.000 fr. d'amende et à la relégation.

Dans l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing

UNE DECLARATION DES SYNDICATS LIBRES AUX OUVRIERS ET OUVRIERES DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

Les Syndicats libres de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing nous prient d'insérer la déclaration suivante, formulée à la suite de la réunion de leurs commissions syndicales :

Fidèles à leurs principes constants d'entente et d'union dans la justice, par des relations permanentes entre les deux facteurs de la production, patrons et ouvriers;

Oubliants les manquements qui ont pu être commis par des décisions prises unilatéralement, c'est-à-dire sans accord préalable avec les parties contractantes;

Ne voulant pas attendre jusqu'à la veille de l'expiration du délai du 13 mars, pour régler la nouvelle situation;

Les Syndicats libres ont proposé par la lettre suivante, au Consortium Patronal de s'aboucher avec les organisations ouvrières dès que la Commission du Coût de la vie aurait formulé ses conclusions.

Monsieur le Secrétaire,

Un heureux délai vient de surseoir à toute modification aux salaires dans l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing.

Je crois qu'il serait très utile de mettre à profit les quelques semaines qui nous séparent du 13 mars, en engageant au plus tôt des négociations entre le Consortium et les groupements ouvriers. Il serait déplorable, en effet, que l'on arrive à l'échéance sans avoir trouvé le terrain d'accord.

Quant à nous, nous sommes prêts à toute offre d'entente adressée par le Consortium aux organisations ouvrières.

Nous comprenons que la modification des décisions patronales d'octobre dernier pour les harmoniser avec le coefficient du coût de la vie, sera assez délicate. Ceci est une raison de plus pour essayer de s'entendre au plus tôt, en s'inspirant de l'esprit de conciliation.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) : Louis Blain.

Répondant à cette proposition, le Consortium patronal donna rendez-vous aux délégués ouvriers des Syndicats libres pour le lundi 28 février, à 18 h. 30.

Les délégués des Syndicats libres avaient été convoqués seuls.

Néanmoins, les représentants du Consortium exposèrent leur point de vue.

Ils essayèrent de démontrer qu'une baisse de 0.20 sur la prime de vie chère serait justifiée, prétendant que, si en octobre 1920, ils n'avaient augmenté la prime de vie chère que de 0.15 l'heure, ils avaient reporté le reste sur le sursalaire familial élevé de 1 fr. 3 fr. par jour. Ce point de vue ne fut pas accepté par les délégués ouvrier, parce qu'en octobre 1920 dernier, ils n'avaient pas été consultés sur la façon d'appliquer cette augmentation.

Les délégués ouvriers établirent, au contraire, en se basant sur les conclusions de la Commission du Coût de la vie, qu'ils ne pouvaient envisager qu'une diminution de la prime de vie chère correspondante à l'augmentation accordée en octobre 1920.

En effet, en mars 1920, le coefficient était de 3.66, correspondant à une prime de vie chère de 0.60 fixée par l'arbitrage du ministre du Travail.

En octobre 1920, le coefficient était de 4.118 et la prime de vie chère a été augmentée de 0.15 seulement.

En février 1921, le coefficient est de 3.688, sensiblement le même qu'en mars 1920, donc une diminution de 0.15 est seule justifiable. Ce qui ramène la prime de vie chère à 0.60 comme en mars 1920.

Dans ces conditions, les délégués du Consortium proposant une diminution de 0.15 pour le 13 mars, les délégués ouvriers des Syndicats libres ont loyalement promis de présenter cette proposition à l'acceptation de leurs Syndicats; se reportant au compromis d'arbitrage du 30 mars 1920 accepté par le Consortium, les Syndicats affiliés à la C.G.T. et les Syndicats libres affiliés à la C.F.T.C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), qui s'exprime ainsi dans son article III:

« Les délégués patronaux et ouvriers sont également d'accord pour qu'à l'avenir les salaires soient modifiés d'après les variations des cours des denrées constatés à partir de mars 1920 par la Commission officielle. »

Les délégués patronaux ayant envisagé ensuite l'acceptation au moins en principe d'une seconde diminution de 0.15 pour le mois de juin prochain, les délégués ouvriers ont rejeté la proposition, ne voulant prendre aucun engagement pour un avenir trop lointain et incertain, la Commission du Coût de la vie étant toujours et naturellement désignée pour intervenir dans ce sens ou dans l'autre suivant les variations du coût de la vie constatées à ce moment précis.

Ce sont ces bases de discussion que les délégués ouvriers des Syndicats libres proposent à l'examen de leurs camarades, les priant instamment de les étudier sérieusement en toute loyauté et conscience.

Ils comptent que les autres organisations ouvrières n'attendront pas plus longtemps pour mettre à l'étude la question, vu son caractère d'urgence et l'intérêt qu'elle présente pour tous les ouvriers qui n'ont d'autre souci que de travailler dans le calme et la paix.

En conséquence, tous les adhérents à l'Union des Syndicats libres occupés dans le textile sont invités à une réunion générale : 1. A Tourcoing, samedi prochain, 5 mars, à 14 h. 30, à la Nouvelle Aventure, 59, rue du Château; 2. A Roubaix, samedi prochain, 5 mars, à 17 h., au Café Pandore, rue Pauvrée.

La carte syndicale sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Le présent avis tient lieu de convocation.

LES GRÈVES

A CROIX

La reprise du travail à l'usine Dubrulle

A la suite de l'entrevue qui a eu lieu au Conseil des Prud'hommes, la reprise du travail pour les 65 ouvriers métallurgistes en grève de l'usine Dubrulle, rue du Creusot, a été décidée pour lundi prochain.

L'AFFAIRE DURAND

devant le Conseil de guerre de Lille

Jeudi après-midi ont commencé devant le Conseil de guerre permanent de la 1re région, réuni sous la présidence du colonel Rousseau, à l'Hôtel des Canonniers, les débats de l'affaire Durand.

A une heure cinquante, le Conseil entre en séance. Le commandant Weber occupe le siège de commissaire du Gouvernement. Les avocats sont Mes de Moro-Giafferi et Hanrotte.

Le prévenu est introduit entre deux gendarmes.

Le greffier lit l'ordre de mise en jugement émanant du général Lacapelle à la suite d'une information ouverte en janvier 1919 contre Durand Pierre, 38 ans, négociant à Lille, inculpé du crime d'intelligences avec l'ennemi. Il est accusé de :

1° En juin 1917, s'être procuré une carte d'agent allemand, pour vendre des titres et les remettre à l'autorité allemande ;

2° De juin 1917 en août 1918 d'avoir opéré le négoce d'argent et de valeurs à fournir à l'autorité allemande ;

3° Le 15 novembre 1917, fourni à l'autorité allemande une somme de 02.940 francs en billets de la Banque de France ;

4° Le 20 avril 1918, d'avoir, dans les mêmes conditions, fourni une somme de 116.500 francs en billets également.

Vingt-trois témoins à charge et dix-huit cités par la défense sont appelés.

Lecture est donnée du rapport du capitaine instructeur Richard.

L'ACCUSATION

Voici l'analyse du rapport :

— Avant la guerre, l'inculpé était associé avec son frère Albert, pour un commerce de vins en gros, 34, rue de Lens, à Lille. A la mobilisation, Pierre Durand resta seul, étant réformé, et put continuer son commerce, auquel il adjoignit d'autres denrées alimentaires : café, sucre, chocolat, huiles. En juin 1917, il fonda, rue Nationale, au numéro 101, un comptoir de change, « Le Comptoir français », où il se livre précisément aux opérations qui lui sont aujourd'hui reprochées d'achat de titres neutres et valeurs négociables en pays neutres.

L'accusation reproche à Durand d'avoir, au moment où cela était devenu notoirement impossible, fondé une soi-disant banque française, mais bien plutôt, déclare le rapport, un comptoir allemand de change.

Durand explique son trafic de valeurs neutres par ses affaires de ravitaillement, dont elles n'étaient qu'un corollaire rendu nécessaire par l'ennemi. Ce dernier, en effet, n'accordait d'autorisation d'achats pour le ravitaillement ou autres qu'à condition de lui procurer des valeurs négociables en pays neutres.

En juin 1918, la justice française décida d'ouvrir une enquête contre inconnu pour manœuvres d'accaparement. Un commissaire de police, qui vint perquisitionner chez Durand, se vit refuser certaines pièces de comptabilité, puis un officier allemand survint peu après qui s'opposa à la saisie des dossiers et, par ordre du capitaine Himmel, la perquisition fut suspendue.

En août 1918, Durand partit pour Bruxelles, emportant dans ses bagages 1.900.000 francs de bons communaux. Il avait, avant son départ, brûlé sa comptabilité. Arrêté au début de 1919, il fut remis, en septembre de la même année, en liberté provisoire sous caution d'une somme de 40.000 francs.

INTERROGATOIRE DE DURAND

Nous avons déjà, dans le cours de l'acte d'accusation, donné quelques-unes des réponses qu'y oppose l'inculpé. Ce dernier plaide la bonne foi. Ses affaires commerciales l'ont obligé à se procurer des valeurs neutres et il n'a jamais trahi, dit-il, qu'avec le personnel français de la Société Générale séquestrée.

Après lui avoir laissé exposer son système général de défense, le Président lui pose des questions plus précises concernant la perquisition, le départ précipité de Lille en août 1918, la destruction de sa comptabilité et lui souligne l'invraisemblance de certaines réponses.

L'audience est suspendue à 4 heures 15. Elle reprend à 4 heures 30 avec

L'INTERROGATOIRE DES TEMOINS

M. Césarée Lucien, secrétaire général de la Banque Générale du Nord, l'un des directeurs de guerre de la Banque Verley, indique dans quelles conditions fonctionnaient les banques durant la guerre.

Sur une question plus précise du Président : — A votre avis, pouvait-on ignorer l'ordonnance allemande sur les banques, et l'inculpé pouvait-il croire, en se présentant aux guichets de la Société Générale, qu'il avait affaire à ladite société et non au séquestre ennemi ?

Le témoin. — *A mon avis, non.*

M. Gigon Louis, 60 ans, directeur du Comptoir d'Escompte à Lille, fait une déposition en tous points identique.

M. Lucien Crépy-Saint-Léger, 51 ans, industriel ancien adjoint au maire de Lille, est invité à faire connaître s'il est exact que la Municipalité ait accordé à certains ravitailleurs, pour faciliter les arrivages de denrées, le droit de trafiquer des valeurs neutres.

Le témoin reconnaît qu'au début de 1915, avant le fonctionnement du Comité américain, la Municipalité avait utilisé les services d'un sieur Chamoy, sujet turc, et des frères Dercq, qui avaient de l'ennemi, des autorisations d'importations. Les Allemands y mettaient deux conditions : que les marchandises ne provinssent pas d'Allemagne pour ne pas augmenter la gêne économique et que les payements ne seraient jamais effectués en marks, pour la raison que la profusion de marks déversés sur les marchés neutres auraient eu pour conséquence une dépréciation du change allemand.

Me de Moro-Giafferi intervient et tient à faire déclarer au témoin qu'une autorisation de négocier des titres neutres a bien été accordée et signée par la Mairie de Lille aux ravitailleurs officiels.

Invité à donner son avis sur le rôle joué par les ravitailleurs non reconnus tels que Durand, M. Crépy reconnaît que l'avantage des produits qu'ils parvenaient à amener sur le marché était trop souvent compensé par des bénéfices scandaleux, sur le sucre par exemple, et nous arrivons aux perquisitions ordonnées en 1918 par M. Delalé, juge d'instruction, chez une dizaine de personnes de Lille soupçonnées d'accaparement.

M. le commissaire de police Priollet et M. Mangez, liquidateur expert, rendent compte à la barre des circonstances dans lesquelles ils ont opéré.

On entend ensuite M. Bufquin Constant, 56 ans, ancien directeur de l'agence de la Société Générale de Lille pendant l'occupation, actuellement directeur de banque à Bruxelles.

M. Babelin, directeur du contentieux de la Société Générale, dépose ensuite.

L'audience est levée à 6 heures 40, et les débats renvoyés à vendredi matin, 9 heures.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, VENDREDI 4 MARS : Aujourd'hui, saint Casimir ; demain, saint Adrien.

68e jour de l'année.

Soleil : Lever, 6 h. 29 ; coucher, 17 h. 37.

Lune : Dernier quartier du 1er mars. Nouvelle lune, le 9.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

LA MI-CAREME

D'après l'arrêté pris par le maire de Roubaix, la circulation des masques, travestis et chars est autorisée dans l'après-midi du 6 mars. Comme précédemment, le jet des confettis et serpentins sur la voie publique et dans les établissements publics, est interdit.

A l'occasion de la Mi-Carême, les débits de boissons pourront rester ouverts toute la nuit du 6 au 7 et jusqu'à 2 heures du matin, les nuits du 5 au 6 et du 7 au 8 mars.

Au cours de ces mêmes nuits, les débitants de boissons pourront faire jouer de la musique jusqu'à une heure du matin.

La souscription du Bureau de Bienfaisance pour les Chômeurs involontaires roubaisiens

Le Bureau de Bienfaisance de Roubaix nous communique la deuxième liste de sa souscription pour les chômeurs :

MM. Delcuellerie Louis, enqueteur du Bureau de bienfaisance, 10 fr. — Anonyme, J.B., 45 fr. — Mme Daspréz visiteuse d'hygiène du Bureau de bienfaisance, 90 fr.; MM. Callens R., employé du bureau de secours, 5 fr.— Duthoit Henri, id., 5 fr. — Hittrop V., id., 5 fr. — Vandenbossche Henri, négociant, 10, rue d'Oran, 50 fr. — Les « Amis Réunis », secrétaire Rotsaert A., 45, boulevard de Strasbourg, 30 fr. — Anonyme, rue de l'Epeule, 2 fr. Rue de l'Epeule : MM. Bourgois-Dupré, 2 fr. — Lefebvre Louis, 1 fr.— Mme Vve Debruyne 1 fr. — MM. Reynaert, 5 fr. — Dr Desroisseaux, 20 fr. — Charlet, 2 fr. — Lepers-Surmont, 3 fr. — Defo'lin E., 5 fr. — Anonyme 1 fr.50. — Leloup O., 5 fr. — Ravitaillement de l'Epeule, 5 fr. — MM. Dubus, 2 fr. — Delcour, 2 fr. — Roty, 2 fr. — Morlon 2 fr. — Castel, 2 fr. — Descamps Ed., 5 fr. — Renn 5 fr. — Anonyme 5 fr. — Du roquet, 5 fr. — Houret, 5 fr. — Bruyneel, 2 fr. — Anonyme, 2 fr. — Lequenne, 2 fr. — Jouveneau, 2 fr. — Blondel 2 fr. — Vangaverbecke Edmond, 2 fr. — Parent Henri, 3 fr. — Mme Vermeulen Louis 2 fr. — Vanoverbeck Clémence, 1 fr. — Anonyme 0 fr. 50. — MM. Ferrand Jules, 0 fr. 50. — Decuiwre Léon, 1 fr. — Anonyme 1 fr. — Mme Hanquette Hélène, 1 fr. — MM. Debaisieux Alphonse 2 fr. — Deklen 5 fr. — Anonyme 5 fr. — Vincent Auguste, 25 fr. — Bruyneel Gustave, 20 fr. — Costenoble Jules, bijoutier 2 fr. — Vanard Jules, 5 fr. — Trybek Henri, 5 fr. — Henry Gaston, 5 fr. — Pollet J.-B., 5 fr. — Soyez J., bijoutier 3 fr. — Deklen 5 fr. — Simoulin débitant de tabac, 10 fr. — Lemaire Eloi 20 fr. — Jonville L., 5 fr. — Bour, 7 fr. — Mme Vitasse, herboriste, 5 fr. — MM. Tiriotti, 1 fr. — Debreyne, 2 fr. — Rousselle, 5 fr. — Joye Rémi 5 fr. — Verstraet 3 fr. — Olivier-Giles 2 fr. — Ovyne Mathieu, 2 fr. — Loplat, 1 fr.50; Caleine 10 fr. — Borezée, 5 fr. — Bozzali, 3 fr. — Hache A. 1 fr. — Dupré 1 fr. — Desobry, 0 fr.50; Vermelre, 5 fr. — Bonnemiaux 10 fr. — Gannier 2 fr. — Total 483 fr. 50. — Total des deux premières listes, 8.169 francs 65.

« LA PASSION » A L'HIPPODROME

C'est un spectacle rare et de tout premier ordre qui sera offert au public roubaisien cette année. Sans pouvoir donner à la représentation de la Passion, la même ampleur que l'on admire à Oberammergau ou à Nancy, les Parnassiens ont trouvé le moyen de faire revivre avec leur 150 personnages, autant que cela est possible, les scènes poignantes, pathétiques et émouvantes des derniers jours du Christ.

La « Passion » est mise en œuvre par un directeur des théâtres de Paris, doublé d'un converti par la lecture de l'Evangile, Rochard a su adapter au théâtre, tout en conservant la vérité historique et le cadre évangélique, la vie de Jésus-Christ; il a même fait le tour de force de conserver dans ses vers les paroles du Maître sans les altérer pour n'en point défigurer le sens ni la beauté.

Nul doute que ce grand spectacle ne fasse accourir à ses représentation : non seulement le public catholique, mais aussi la foule de tous ceux qui sentent la beauté et la grandeur de ce drame émouvant.

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles, VENTE LIBRE de : Beurre frais de Normandie, 16.00 le kil. Confitures à 1.40 et 2.50 le pot; Chocolat, 1.60 les 250 gr.; Margarine 7.50 le kil.; Fromage de Hollande, 9.00 le kil.; Saurets, 0.30 pièce; Brosses diverses de tous prix.

N.-B. — Pour la vente de beurre la carte de denrées sera exigée.

CUIRS : Semelles pour femmes 2.25 la paire. Talons pour hommes 1.00 la paire. Talons pour femmes et enfants 0.75. Demi-semelles 0.75 la paire.

VIN ROUGE, 1 fr. 70 LE LITRE, Vente libre Vendredi 4, de 8 à 11 h., 1er jannes et vertes; de 2 à 4 h. 16e jannes et vertes.

POMMES DE TERRE DE MERVILLE (1er choix) 1.00 les 3 kil. Vente libre. Entrée au milieu des Halles

VENTE LIBRE DE CHAUSSURES DE LUXE ET DE FATIGUE, rue de l'Hospice

Vente réclame de chaussures de repos, 18 fr. la paire

LA DISTRIBUTION DES TICKETS DE PAIN A PRIX REDUITS aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle Pierre-de-Roubaix, de 8 à 11 h., et de 14 à 17 h., savoir :

Vendredi 4, le matin, de 6.001 à 6.750; le soir, de 6.751 à 7.500.

Samedi 5, matin et soir les retardataires.

LA NOUVELLE TAXE D'ABATAGE.

— A la suite de la délibération du Conseil municipal, en date du 10 février, le maire de Roubaix a pris un arrêté fixant comme suit les nouvelles taxes : taxe d'abatage, 0.03 centimes par kilogramme de viande nette pour les viandes fournies par les animaux sacrifiés à l'abattoir et 0.03 par kilog pour frais de visite ou de poinçonnage des viandes « foraines ou à la main ».

LA CASSETTE AVAIT BIEN ÉTÉ VOLÉE

— Nous avons signalé en son temps la découverte, sous un tas de scories dans la cour de l'usine Dubar-Delespaul, rue d'Alger, d'une cassette de fer contenant 5 livrets de Caisse d'Epargne et un petit coffret de métal dont le couvercle avait été forcé.

Jeudi, M. André Marckey, boulanger à Armentières, est venu la reconnaître et est entré en possession de son contenu. En outre, il a déclaré à M. Doyen, commissaire de police du 4e arrondissement, que ce coffret lui avait été volé par un inconnu, le 22 janvier 1920, alors qu'il habitait rue Saint-Jean, à Roubaix. Il contenait environ 3.000 francs et des bijoux.

HALLE FLIPO. Beurre recommandé 15.50, frais 14 et 15. Pain d'épices extra 4 fr. et 4.50. Munster extra, Hollande 10 fr. Gruyère, Chester 12 fr. Jambons 9 fr. Chocolat 6 fr. Café 9.50. Vin 1.00 et 1.75. 70048d

BUREAU D'ASSISTANCE DE ROUBAIX. — Secours aux familles nombreuses. — Contrairement à l'avis qui a été publié hier, le paiement des secours aux familles nombreuses se fera aujourd'hui, vendredi 4 mars, à l'heure habituelle.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Un employé, au moment où il se disposait à rentrer chez lui, rue Saint-André, mercredi, vers 23 heures, a été attaqué par un individu qui était armé d'un couteau.

Le malfaiteur eut fort à faire, car il lui fut octroyé un coup de poing en pleine figure qui le mit dans l'impossibilité de nuire, ce qui permit à l'employé de regagner son domicile.

Le malfaiteur, dont le signalement a été donné à la police, avait suivi sa victime depuis la gare, où il l'avait rencontrée.

GANT PERRIN. — Pendant 8 jours, Vente-Réclame de Ganterie à la « Petite Jeannette », 3, r. St-Georges. POUR DAMES, gants PERRIN Suède 3 boutons, 15 fr. - Chevreau, 18.50. Suédés extra, 7 fr. 90. Satin fil 2 pressions, 6.90 - 7.90. Mousquetaires 12 boutons, 10.90; 16 bout., 11.90. (Exceptionnel pour Dames, Gants fil 2 pressions, 2.50). - POUR HOMMES : Gants peau glacés, 18.50. Tannés, 25 fr. Chamois, 23 fr. Suédés extra, 7.90. Branches de fleurs 0.95. 70019

UN SUICIDE, RUE DE LA PAIX. — Jeudi, vers 11 heures 30, en l'absence de sa femme, un ouvrier apprêteur, Louis Chabot, 41 ans, a été trouvé pendu au pied de son lit. Atteint d'une maladie incurable, contractée durant sa captivité en Allemagne, le malheureux s'est donné la mort dans un accès de neurasthénie.

ENCORE UN VOL DE BICYCLETTE. — Depuis quelque temps, on constate presque journellement des vols de vélos : Hier, c'était M. Emile Gaillet, étudiant, avenue des Villas, 31, qui, tandis qu'il faisait une emplette chez un commerçant de la rue du Grand-Chemin, était victime d'un bécanier.

Il est à souhaiter que la police mette au plus tôt la main sur ces individus qu'elle recherche activement.

HALLE DERRYX, 391, RUE DU TILLEUL. Pain d'épices 2, 3, 4 fr. Fromage tout crème 11 fr. Saurets 0.30. Morue 4.50. Vin supérieur 2.00. Blanc 2.75. Prix spéciaux pour épiciers-revendeurs. Saindoux par porc 9 fr. 60913

AFFICHEZ LE PRIX DES DENRÉES. — La gendarmerie a verbalisé à la charge de M. Maurice Desmet, marchand de légumes, rue de la Perche, 78, pour défaut d'affichage et d'étiquetage du prix des denrées mises en vente dans son magasin.

WASQUEHAL

BONS DE DENRÉES AUX CHOMEURS. — Distribution samedi 5, à la Mairie (1er guichet), de 8 h. 30 à 10 h. 30.

WATTRELOS

LE RECENSEMENT DU 6 MARS. — La Mairie nous communique :

« Le Maire invite la population à remplir régulièrement les feuilles de ménage et les bulletins individuels qui viennent d'être déposés dans toutes les maisons par les agents recenseurs. Les opérations du recensement étant d'intérêt général, il fait appel à la bonne volonté de tous pour faciliter le travail des agents recenseurs qui se présenteront dans la journée du 6 mars pour ramasser les feuilles déposées.

» Le refus de répondre aux questions posées sur les feuilles imprimées de recensement est assimilé par la jurisprudence de la Cour de Cassation à une infraction à un arrêté municipal. Procès-verbal pourrait donc être dressé, et le contrevenant condamné par le Tribunal de simple police. »

MORT DES SUITES DE LA GUERRE. — Le samedi 5 mars, à 9 heures, en l'église Saint-Maclou, auront lieu les funérailles de M. Laurent Plouvier, membre de l'U.N.A.M., mort des suites d'une maladie contractée au front. Les membres de l'Union Nationale des Mutilés et Réformés sont priés d'assister au service funèbre. La assemblée se fera à la maison mortuaire, rue de l'Alouette, 43.

LANNOY

TICKETS DE PAIN A PRIX REDUIT. — Distribution à la Mairie, aujourd'hui, vendredi, de 8 h. 30 à 10 h. 30.

SEMENCES. — La Mairie nous prie d'insérer :

« Les personnes qui se sont fait inscrire à la Mairie en vue d'obtenir des semences, sont invitées à passer le samedi 5 mars, au Bureau du Chômage, où a lieu la distribution. »

LYS-TOUFFLERS

BONS D'ALLAITEMENT. — Distribution à la Mairie, le matin, à partir de ce jour.

ASCOUCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira en session ordinaire le dimanche 6 mars, à 10 h., sous la présidence de M. Desrouelles, maire.

A l'ordre du jour : Question relative au personnel attaché au service municipal; Mise en adjudication des cercueils des indigents et des fournitures classiques pour 1921.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE. — Les personnes bénéficiaint de cette assistance sont invitées à retirer leur bon à la Mairie lundi 7 mars, pour aller toucher le même jour à la perception.

PAIN A PRIX REDUIT. — Les bénéficiaires des tickets de pain à prix réduits sont invités à les retirer à la Mairie (rez-de-chaussée), du 7 au 20 mars. Après cette date aucun ticket ne sera délivré. Se munir du livret de famille.

BAISIEUX

TICKETS DE PAIN. — Aujourd'hui vendredi à 16 h., à la Mairie, distribution de tickets de pain à prix réduit. A l'issue de la remise des bons de pain, il sera remis aux bénéficiaires : vieillards, incurables, indigents et aux inscrits sur l'assistance médicale gratuite, un calecon provenant de dons américains.

CHERENG

TICKETS DE PAIN. — Samedi 5 mars, de 15 à 16 h., à la Maison Commune, distribution des cartes de pain à prix réduit.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, VENDREDI 4 MARS :

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

Bibliothèque communale : de 9 h. à midi et de 14 à 18 h.

Bibliothèque catholique, 8, rue des Orphelins : de 9 h. à 10 h. 30.

Cours d'enseignement supérieur pour les dames et jeunes filles : A 10 h., à l'Institution de l'Immaculée-Conception.

Maison des Œuvres, rue de Tournai : A 20 h., concert au profit des Sœurs de Charité.

La Fête de bienfaisance au profit des chômeurs

Les itinéraires des cortèges de quartiers

Nous avons publié, dans notre numéro de dimanche dernier, la liste des groupes et chars de chaque quartier, qui participeront à la fête du 6 mars, ainsi que l'itinéraire du cortège général.

Voici l'itinéraire de cortèges particuliers à chaque quartier :

— Centre. — Départ à 13 h. 15 : Rues Delobel, Nationale, des Poutrains, de Lille, des Ursulines, Ste-Ursule, places Charles-Roussel, de la République, Grand'Place, rues St-Jacques, Nationale, du Haze, Verte, de l'Industrie, de la Paix, de l'Hôtel-de-Ville, de Tournai, du Tilleul, Châteaubriand.

— Blanc-Seau. — Départ, à 14 heures, de la rue Kléber, boulevard Descats, rue des Villas, de Solférino, Cuvier, de Mouvaux, des Villas, Claude-Bernard, de l'Eglise, Dérégnaucourt, de Croix, de Constantine, de la Mackellerie, de Mouvaux, Quai des Mariniers, Pont-Levis, rues du Blanc-Seau et des Carliers, pour rejoindre ensuite le cortège général. Des arrêts sont prévus : Rue Cuvier, poste de police, rues Dérégnaucourt, de Mouvaux, du Blanc-Seau (hauteur de la rue du Labyrinthe) et aux Champs-Elysées, durant lesquels auront lieu des intermèdes, ballets, fantasia et chants. Durant le parcours, des quêtes seront faites au profit des chômeurs.

— Groupe des Phalempins et du Pont-de-Neuville. — On nous demande d'insérer :

« Les cyclistes qui voudraient participer au Groupe des Phalempins et du Pont-de-Neuville, sont priés de se faire inscrire chez M. Cerf, rue de Menin. »

— Amicale Michelet. — On nous prie d'insérer :

« L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Michelet donnera son deuxième bal de famille, le samedi 5 mars, à 7 h. 30, au Gymnase Municipal. Dans le but de venir en aide aux familles nécessiteuses, a Commission a décidé qu'une partie de la recette serait versée à la caisse de secours des chômeurs. »

— Les souscriptions. — On nous communique la quinzième liste de souscriptions pour la fête de bienfaisance :

L'Union des Sociétés de Secours Mutuels et les Sociétés adhérentes, 1.100 fr. — MM. Ch. Tiberghien et fils, 500 fr. — P. Trannoy, 100 fr. — Peile-Mé e, 100 fr. — MM. Mafait-Desurmont fils, 100 fr. — P. Desurmont et fils, 100 fr. — Desurmont-Joire et fils, 100 fr. — Le Personnel des Etablissements Ch. Six, 160 fr. 25. — Le Personnel des Etablissements Masurel-Leclercq, 102 fr. — Le Personnel de M. A. Masquillier, 90 fr. — MM. P. Desurmont, 50 fr. — Deltour-Dedryver, 50 fr. — A. Lambrecht, 50 fr. — Lavage des Francs, 50 fr. — M. G. Desmaecker, liqueurs, 50 fr. — Tannage des Francs, 50 fr. — MM. Deulin et Naessens, 30 fr. — Ateliers C.M. Roubaix-Tourcoing, 25 fr. — MM. M. Jonville, 20 fr. — J. Ghesquière, 20 fr. — Mme Vve Florin-Dumortier, 20 fr. — MM. M. Vaniaerre, 10 fr. — Van den Schrieck, 25 fr. — M. Tiberghien, 10 fr. — Van den Schrieck fils, 10 fr. — O. Duquesnoy, 10 fr. — Heer Delannoy 10 francs. — Total, 3.003 fr. 25. — Total général, 31.598 francs 30.

— Réunion du Comité directeur. — Aujourd'hui vendredi, à 18 h. 30, le Comité directeur se réunira au « Café de l'Hôtel de Ville », 2, place Victor-Hassebroucq, pour prendre les dernières dispositions en vue du cortège-cavalcade.

— Soirée sportive du Fresnoy. — Voici la composition du Red Star-Club de Bruxelles, qui, à l'occasion de la fête de bienfaisance, rencontrera l'équipe 1 du Hockey-Club du Fresnoy, le samedi 5 mars, à 20 heures, sur le rink du Fresnoy : Goal : François, international titulaire, possède un remarquable sang-froid et une adresse merveilleuse, joue couché dans le goal. — Back : Deleur, remplaçant international, joueur de poids possédant un bon tackling et une dégagement puissant. — A cette défense, se joint une ligne d'avants tout à fait parfaite et rapide, qui est certainement la plus brillante de Belgique : Bossuyt : international, le meilleur joueur belge à cette place, possédant un dribling déconcertant; Sekellekens : international, surnommé en Belgique, le « Coppée du Hockey », possède un shoot terrible de puissance et de précision; Dandoit : ancien joueur du H.C.F., très scientifique, très vite et très bon centreur.

Ce match sera dirigé par M. Philippe, arbitre officiel de la F.F.R.N.

— Groupe du Brun-Pain. — On nous prie d'insérer :

« Le Comité informe les cavaliers qui voudraient prendre la tête du cortège que vingt selles sont à leur disposition. La distribution se fera dimanche matin, à 8 h., chez M. Duforeau, cafetier, place Ste-Anne. Elles devront être rendues le dimanche soir, sans faute, le 6e chasseurs à cheval en ayant besoin lundi matin.

» Le Comité informe les quêteurs et quêteuses qu'une réunion obligatoire aura lieu le samedi 5 mars à 19 heures, chez M. Lamblin cafetier, rue du Bois 130. Deuxième réunion, dimanche, à 8 h. du matin, chez M. Duforeau, 220, rue du Brun-Pain. Distribution des brassards, chansons, aumônières et programmes. »

LA CONFERENCE D'HIVER A LA MAISON DES ŒUVRES

En sa qualité d'ancien aumônier militaire du 1er corps d'armée, M. le chanoine Régent, officier de la Légion d'honneur, qui a suivi les glorieux épisodes du 43e régiment d'infanterie, est tout désigné pour parler des choses de la guerre. Aussi, le fit-il avec beaucoup d'aisance, jeudi soir, à la Maison des Œuvres, où, durant deux bonnes heures, il sut intéresser son nombreux auditoire, qui admira sa documentation, tout en goûtant sa parfaite éloquence. « Le combat moderne », tel était le titre de la conférence de M. le chanoine Régent.

Après avoir établi une comparaison entre la guerre de 1870 et celle de 1914, le conférencier fait suivre le 43e par son auditoire, sur le champ de bataille, le conduit des tranchées à travers les vagues d'assaut, lui donnant une idée de ce que fut la vie de nos grands fantassins dans cette période de carnage effroyable.

M. le chanoine Régent rend hommage, en terminant, à l'héroïque sacrifice accompli par nos soldats et leurs éminents chefs.

Le sympathique conférencier, fut, à maintes reprises, applaudi chaleureusement par l'assistance, qui s'intéressa aussi beaucoup aux projections, qui furent très réussies.

LES COURS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LES DAMES ET JEUNES FILLES. — Aujourd'hui vendredi, à 10 h., à l'Institution de l'Immaculée-Conception, 7, place Notre-Dame, M. le chanoine Dutoit, secrétaire général de l'Université Catholique, donnera une conférence sur « La Pensée catholique en France, à la fin du XIXe siècle : Mgr D'Hulst ».

SEANCE DE GALA AU PROFIT DES PETITES-SŒURS DES PAUVRES ET DE L'ORPHELINAT ST-VINCENT, SOUS LA PRESIDENCE DE Mgr QUILLIET. — Nous rappelons que c'est ce soir, à 8 heures précises, salle des fêtes de la Maison des Œuvres, rue de Tournai, qu'aura lieu la grande audition de musique religieuse, au profit des Petites-Sœurs des Pauvres et de l'Orphelinat St-Vincent.

Mgr Quilliet, évêque de Lille, présidera cette séance.

Le programme que nous avons déjà publié ces jours-ci, est bien fait pour attirer les amateurs de musique, et le but charitable de la réunion ne manquera pas d'attirer en même temps tous les bienfaiteurs de ces œuvres essentiellement tourquennoises. Les dernières cartes d'entrée sont en vente à la Librairie de la Maison des Œuvres, rue de Tournai. La séance sera certainement terminée à 10 h. 30; nos voisins de Roubaix et de Lille pourront prendre le dernier train.

Rappelons que le prix des places est de : 15 fr. pour les fauteuils, 10 fr. pour les pourtours, 5 fr. pour les 1res galeries, et 2 fr. pour les 2es galeries.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler également les numéros principaux de ce programme : 1. Messe Solennelle (Samuel Rousseau); 2. Oratorio de Noël (Saint-Saëns), pour soli, chœurs mixtes, orchestre, harpe et orgue.

AU CERCLE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — On nous prie d'insérer :

A l'occasion de la Mi-Carême, le Cercle des Anciens Sous-Officiers offrira, à ses membres actifs et honoraires, une soirée musicale, qui aura lieu au siège de la société, le dimanche 6 mars, à l'issue de la cavalcade, soit 6 h. 30 du soir. Les membres honoraires et les sociétaires sont invités avec leurs familles. Il y aura buffet froid.

A L'« HARMONIE DE LA CROIX-ROUGE ». — La société a tenu, en son si gai mercredi soir, une réunion générale, et a procédé au renouvellement de la commission. Ont été nommés à l'unanimité :

Chef, M. J. Callens; sous-chef, M. Julien Verdonck; président, M. Noël D'Hulst; vice-présidents, MM. Oscar Lasuy et Arthur Delforge; trésorier, M. Jules Delannoy; secrétaire, chef matériel, M. Ernest Thuillier; secrétaire adjoint, archiviste, M. Edouard Hongne; chef d'habillement, M. Achille Fleury; porte-drapeau, M. Edouard Vanhamme; commissaires, MM. Achille Benoist, Désiré Deschemacker, Louis Leman, Emile Stock, Auguste Huygevelde.

Des toasts ont été chantés en l'honneur des élus et des vœux furent formés pour la prospérité de l'« Harmonie ».

LE FEU DANS UN GRENIER. — Au cours de l'après-midi de jeudi, vers 14 h. 15, un incendie s'est déclaré dans le grenier, au domicile de M. Augustin Desoubrie, rentier, rue Corneille, 3.

Le feu avait été communiqué à des copeaux, par une cheminée en mauvais état.

Les pompiers, prévenus par un voisin, se transportèrent sur les lieux, et, en moins d'une demi-heure, ils purent se rendre maîtres de l'incendie.

Les dégâts, purement matériels, sont évalués à 1.500 francs environ.

MARCQ-EN-BARŒUL

PLAINTE. — M. Arthur Leclercq, marchand de volailles, rue du Tissage